DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUILLET 2017

Délibération
n° 2017.07. 64.B

Travaux de modernisation de l'usine du Pontil : mission de coordination SPS

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE DIX SEPT à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2017**

Secrétaire de séance : Actes-Office

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE, Vincent YOU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2017

DELIBERATION N° 2017.07. 64.B

COMMANDE PUBLIQUE	Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL : MISSION DE COORDINATION SPS

Dans le cadre de l'opération « modernisation de l'usine du Pontil (Touvre) », il convient de désigner un coordonnateur SPS (Sécurité – Protection de la Santé) de niveau I afin de veiller aux principes généraux de prévention en matière de santé et de sécurité des travailleurs sur le chantier.

Il convient donc de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément au titre II de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et aux articles 25, 33, 36, 66 à 68, 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour la mission de coordination SPS relative aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil de Touvre.

Il s'agit d'un marché unique non alloti.
La forme du contrat est un accord-cadre mono-attributaire mixte :

- Il est matérialisé par un marché subséquent simple à prix forfaitaire pour les prestations définies dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire. Ce marché subséquent prend effet à compter de la date de notification de l'accord-cadre.
- Il est à bons de commande sur base de prix unitaires pour les éventuelles réunions supplémentaires en cours d'exécution, par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires annexé à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.
  Les commandes par application des prix définis dans le bordereau des prix unitaires ne sont pas limitées à un montant maximum.

L'estimation totale de l'accord-cadre est de 60 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une durée allant de sa date de notification jusqu'à l'expiration de la garantie de parfait achèvement des marchés de travaux.

Compte-tenu des éléments présentés,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de Vice-Présidente en charge de la commande publique à signer l'accord-cadre à intervenir ainsi que tous les documents afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense sur le budget annexe eau potable – section investissement – opération 76-200901 – ligne 231312.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **17 juillet 2017**	**Affiché le :** **17 juillet 2017**